



**DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL**

**"PARIS ENSEMBLE"**

# DISTRICT 75

**JOURNAL NUMÉRIQUE**

**20 Septembre 2024 // Edition n°136**

**SAISON 2024/2025**

**[WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR](http://WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR)**

# SOMMAIRE

## P.1-6

### INFOS

- **COUPES : INFO IMPORTANTE**
- **FMI : GUIDE D'UTILISATION**
- **CDOS PARIS : REDUC'SPORT**
- **SERVICES CIVIQUES 2024/2025**
- **FORMATION MARKETING**

## P.7-8

### RAPPELS

- **OBLIGATIONS (ART. 11 RSG D75)**

## P.9-10

### TECHNIQUE

- **CALENDRIER 2024/2025**
- **CALENDRIER FOOT RÉDUIT 2024/2025**



## P.11

### FOOT À L'ÉCOLE

- **JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE**

## P.12

### ARBITRAGE

- **REUNION CLUBS / CDA**

## P.13

### FOOT ADAPTÉ

- **ENGAGEMENT COMPÉTITION FOOT À 7**

## P.14

### PROCÈS VERBAUX



## **TIRAGE DES COUPES** **INFORMATION IMPORTANTE !**

### **ATTENTION !**

A la suite d'un dysfonctionnement dans la rubrique "Coupes", la diffusion des tirages n'est pas visible sur le site du District mais est consultable sur footclubs.





## PROCEDURE FMI GUIDE D'UTILISATION (RAPPELS)

A l'aube de cette nouvelle saison 2024/2025, l'heure est venue de rappeler les fondamentaux liés aux démarches administratives qui encadrent les rencontres.

A l'occasion du démarrage de cette nouvelles saison, le District vous propose un guide d'utilisation rappelant toutes les étapes et différentes démarches à effectuer au sujet des procédures administratives liées à l'utilisation de la FMI.

Prenez connaissance de ce guide dès maintenant en cliquant sur l'onglet ci-dessous, et devenez un expert dans cette démarche !



N'hésitez pas à partager ce document aux référents Footclubs au sein de vos clubs respectifs.

Nous espérons que ce guide vous aidera à répondre à toutes vos interrogations. En cas de questionnement de votre part, le District restera à vos côtés et se tiendra à votre écoute.





CDOS

PARIS

## REDUC'SPORT INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES

Depuis le 2 septembre 2024, le CDOS Paris met à disposition sous certaines conditions un bon de réduction pour les jeunes parisiens souhaitant s'inscrire dans un club de la capitale.

Ce dispositif a pour objectif de réduire les inégalités d'accès au sport chez les plus jeunes, et profite à des milliers de familles tous les ans.

**Pour être éligible, il faut :**

- Percevoir l'allocation de rentrée scolaire ou allocation à l'enfant handicapé
- Résider à Paris
- Inscrire votre enfant dans un club parisien (ayant son siège social à Paris)

Afin de bénéficier de cette réduction, rendez-vous sur le lien suivant : [A l'aube de cette nouvelle saison 2024/2025, l'heure est venue de rappeler les fondamentaux liés aux démarches administratives qui encadrent les rencontres.](#)



# SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun  
au service de tous

## SERVICES CIVIQUES 2024/2025 LANCEMENT DE LA CAMPAGNE !

**La campagne des services civiques pour la nouvelle saison 2024/2025 débute en août !**

Pour rappel, un service civique est un jeune volontaire âgé entre 16 et 25 ans qui sera présent au sein de votre club 24 h/par semaine afin de vous aider dans la structuration du club, de vous aider à mener à bien différents projets et de vous aider dans l'encadrement de vos licenciés.

Au cours des 10 mois, les volontaires devront aussi réaliser 2 formations obligatoires (PSC1 et Citoyenne).

Pour cette saison, les contrats des services civiques sont de 10 mois et débuteront à partir du 1er septembre 2024.

Pour inscrire un volontaire, il faut :

- Remplir la fiche de renseignement ci-joint et fournir tous les documents indiqués puis tout nous envoyer à l'adresse mail : [secretariat@district75foot.fff.fr](mailto:secretariat@district75foot.fff.fr).
- Puis venir signer le contrat au District de Paris lorsque celui-ci sera édité.

Attention, le nombre de service civique est limité ! Les premiers arrivés seront les premiers servis !

Fiche de renseignement : [ICI](#)



**INFOS**

20 Septembre 2024 // Edition n°136

# FORMATION

## STRUCTURATION DES CLUBS

### CHARGÉ(E) DE PROMOTION ET MARKETING SPORTIF

ADMINISTRATIF - PARTENARIAT - COMMUNICATION - ÉVÉNEMENTIEL

## ÉQUIVALENT BAC+2

*Titre Professionnel - Négociateur Technico-commercial*

FORMATION OPÉRÉE PAR :

**PIKANGO**

L'ÉCOLE DU MARKETING SPORTIF

En cas d'intérêt pour vous ou votre club pendant les mois de Juillet ou d'Août, veuillez contacter :

**M. Hugo REAL**

par téléphone au **06.36.35.92.16**

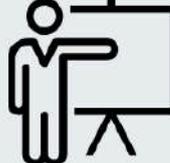
ou par mail à **hugo@pikango.fr**



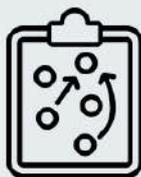
[WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR](http://WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR)

05 |

INFOS



## DÉVELOPPEZ VOS STRATÉGIE DE



- COMMUNICATION
- MARKETING
- NEGOCIATION COMMERCIALE

- INTERVENTIONS DES EXPERTS MÉTIERS
- VISITES D'INFRASTRUCTURES SPORTIVES
- PÉDAGOGIE ACTIVE ET INNOVANTE PAR

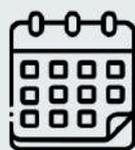
## PIKANGO

L'ÉCOLE DU MARKETING SPORTIF

PEUT ÊTRE FAITE EN :

- CONTRAT D'APPRENTISSAGE
- CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

*COÛT DE LA FORMATION PRIS EN CHARGE PAR L'AFDAS*



## CALENDRIER

DÉBUT : 23 SEPTEMBRE 2024

FIN : 26 SEPTEMBRE 2025

Alternance : 420h de formation

- 3 semaines en club
- 1 semaine formation au District de Paris

Volume horaire journalier : 7h



## LIEU

AU DISTRICT DE PARIS

6 avenue Joseph Bédier 75013 Paris



## REGLEMENT RAPPEL OBLIGATIONS [ART.11 RSG D75]

### “Article 11.

#### - Les Obligations. 11.1 -

Equipes obligatoires : Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

#### **Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)**

- Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.
- 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux, Etant précisé que ces 3 équipes doivent être de catégories d'âge différentes, et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les critères régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13)

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

#### **Division Départementale 2**

- Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football Libre.





# RAPPEL

20 Septembre 2024 // Edition n°136

- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18 et / ou U16 et / ou U14). L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

## Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 ou U8/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum).
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

## Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5."

## **EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75**

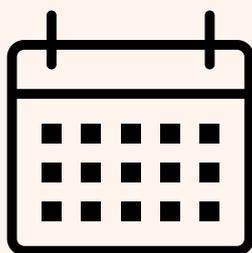
[WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR](http://WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR)



## CALENDRIER TECHNIQUE PUBLICATION DU CALENDRIER 24/25

Le département technique du District a publié le calendrier de la saison 2024/2025.

Vous pouvez désormais prendre connaissance de toutes les échéances techniques de cette saison en cliquant sur le calendrier ci-dessous :



Le département technique en profite pour vous souhaiter une bonne saison 2024/2025 et restera à votre écoute tout au long de la saison en cas de besoin.

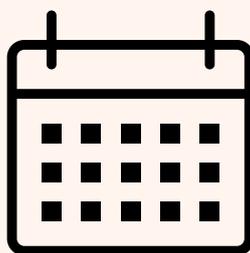
**Attention :** Ce calendrier reste sous réserve de modifications, certaines dates étant susceptibles d'être modifiées sous certaines contraintes (météo, autres...)



## FOOT REDUIT PUBLICATION DU CALENDRIER 24/25

Après la calendrier technique, voici le calendrier 2024/2025 des pratiques du Foot Réduit (Foot Animation, Foot Féminin et Futsal).

Vous pouvez désormais prendre connaissance de toutes les échéances de cette saison pour toutes ces pratiques en cliquant ci-dessous :



Le département technique en profite pour vous souhaiter une bonne saison 2024/2025 et restera à votre écoute tout au long de la saison en cas de besoin.

*Attention : Ce calendrier reste sous réserve de modifications, certaines dates étant susceptibles d'être modifiées sous certaines contraintes (météo, autres...)*



## UNSS JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE



L'UNSS, comme chaque année, a organisé le mercredi 18 septembre 2024 la Journée Nationale du Sport Scolaire au centre sportif Georges Carpentier.

Le District était invité à y animer divers ateliers de football.

Pendant que certains s'affrontaient sur un quart de terrain, d'autres s'échauffaient à l'aide d'un slalom avant de s'essayer à tirer dans des cibles situées dans les 4 coins d'un but.

Le soleil était au rendez-vous pour ce beau moment de convivialité qui aura permis à plus d'un de se dépenser.

Le District de Paris félicite tous les enfants ayant participé pour leur esprit sportif et remercie l'UNSS pour l'organisation de cette belle fête du sport !



## REUNION CLUBS / CDA VENEZ PARTICIPER !

Dans le cadre de la préparation de la saison 2024/2025, la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) invite les présidents des clubs à une réunion d'échanges et de sensibilisation aux décisions arbitrales. Cette rencontre a pour objectif de renforcer la transparence et la compréhension des lois du jeu.

**Samedi 21 septembre 2024**  
**De 09h00 à 11h00**  
**District Parisien de Football**  
**6 Av. Joseph Bédier – 75013 Paris**

Lors de cette matinée, nous aurons l'occasion de discuter de sujets importants pour la saison à venir et de vous sensibiliser aux différentes décisions arbitrales, illustrées par des exemples concrets de situations de match. La réunion sera aussi l'occasion de vous présenter le calendrier 2024/2025 de la commission, avec des événements qui pourraient vous intéresser comme le FIA (Formation Initiale d'Arbitrage) et les stages d'initiation à l'arbitrage.

Pour participer, merci de remplir le formulaire d'inscription en ligne via le lien suivant :  
**[Formulaire d'inscription](#)**



## COMPÉTITION FOOT ADAPTÉ ENGAGEMENT FOOT À 7

La Ligue Ile de France de Sport Adapté, organise un championnat de Foot à 7 adultes adapté durant cette saison 2024/2025.

Partenaire du football adapté depuis déjà plusieurs saisons, le District souhaite promouvoir l'engagement au championnat de football à 7 adapté 2024/2025, organisé par la Ligue Ile de France de Sport Adapté. Le championnat est réparti en deux catégories en fonction du niveau de handicap des personnes engagées à la compétition.

A tous les clubs parisiens accueillant ce type de public, nous sollicitons votre action pour orienter toutes personnes concernées par cette compétition susceptibles d'être intéressés.

Pour plus d'informations liées à cette compétition, veuillez vous référer à :

**Alexandre PEREIRA**  
CTF de la ligue Île de France Sport Adapté

**T : 01 45 40 71 37**  
**P : 06 76 87 66 15**  
**182 rue R.Losserand**  
**75014 Paris**





# PROCES VERBAUX

## COMMISSIONS DISTRICT 75

- **ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**  
**PV DU 17/09/24**



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 17/09/24 en présentiel et audioconférence

**Président :** Jean-Jacques BENGUIGUI **Présents :** MM. Fatah LARAB - Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE

**Absent :** M. Jerry TOUSSAINT

**Assiste :** M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### Rappel à tous les clubs

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

### SENIORS

**Courriel de Racing Club 18 du 03/09/24** demandant l'engagement d'une troisième équipe seniors en D4 pour la saison 24/25.

*La commission ne pourra donner suite à cette demande qu'après la réception d'un engagement écrit de la DJS à fournir une installation pour ce nouvel engagement dans la limite des places restantes au moment de la prise de décision.*

**Courriel de Trops du 17/09/24** demandant l'intégration de deux équipes « séniors » suite à une régularisation tardive.

*La commission intègre en dernière division de district dans le respect des règlements les équipes séniors de Trops, l'une en D4 Poule A et l'autre Poule B en lieu et place de l'exempt.*

## ANCIENS

**Courriel de SALESIENNE PARIS du 06/09/24** demandant l'engagement d'une équipe en anciens D2 (dernière division) et de désengager son équipe « anciens +45 ans », si cela est accordé.

*Etant donné qu'il n'y a plus de place actuellement en anciens D2, la commission ne peut vous accorder ce switch et maintient votre équipe en anciens + 45 ans et vous invite à renouveler votre demande si une place se libère.*

**Courriel de BUTTES CHAUMONT du 12/09/24** demandant d'intégrer le criterium +45 ans après son engagement tardif sur Extratnet.

**Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 13/09/24** demandant l'engagement d'une équipe en criterium +45 ans.

*La commission décide de passer la poule à 12 équipes et d'intégrer ces deux formations au critérium + 45 ans dans un souci de favoriser la pratique sportive pour tous.*

## JEUNES

### U 14

**Courriel du service Technique du District 75 du 10/09/24** relayant des souhaits de certains clubs à ne pas avoir de compétitions U14 le jour de la finale départementale du Challenge Pierre SIROT U13 qui se déroulera cette saison le 05/04/25.

*Il est fait remarquer que cette demande a été déjà traitée les saisons précédentes et la commission a été constante dans sa réponse négative à modifier le calendrier des championnats U14. Cette modification sollicitée ne sert pas l'intérêt général et ceux de nos jeunes pratiquants. Une nouvelle fois, la commission ne donne pas une suite favorable à cette demande.*

**Courriel de Trops du 17/09/24** demandant l'intégration d'une équipe U14 en dernière division de district suite à une régularisation tardive après la parution des calendriers.

*La commission prend en compte votre demande qui est mise en liste d'attente n'ayant pour l'instant aucune place d'exempt sur cette catégorie.*

**Courriel de l'OL MONTMARTRE du 13/09/24** déclarant forfait général en D3 poule A.

*La commission entérine le forfait général de l'équipe de l'Olympique Montmartre après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf annexe financière)*

### U 15

**Courriel de SALESIENNE PARIS du 06/09/24** demandant le désengagement de leur équipe U15 D1.

*La commission entérine le forfait général de l'équipe de La salésienne après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (Cf annexe financière)*

### U 16

**Courriel de Trops du 17/09/24** demandant l'intégration d'une équipe U16 en dernière division de district suite à une régularisation tardive après la parution des calendriers.

*La commission prend en compte votre demande qui est mise en liste d'attente n'ayant pour l'instant aucune place*

*d'exempt sur cette catégorie.*

## U 18

**Courriel de ES PARIS 13 du 12/09/24** demandant le désengagement de l'équipe 2 U18 D3. Engagement accordé à la demande du club (voir PV du 29/08/24).

*La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de l'ES Paris 13 et lui inflige une amende de 150 € (Cf annexe financière)*

**Courriel de Trops du 17/09/24** demandant l'intégration d'une équipe U14 en dernière division de district suite à une régularisation tardive après la parution des calendriers.

*La commission intègre en dernière division du district dans le respect des règlements l'équipe de Trops, en D3 Poule A en lieu et place de l'exempt.*

## DEMANDES DIVERSES & INFORMATIONS

La commission attire l'attention des clubs, demandant l'intégration d'équipe nouvelle toutes catégories confondues en dernière division de district, qu'ils doivent impérativement permettre le déroulement normal du calendrier des compétitions en fournissant aux dates prévues un terrain. La commission n'acceptera pas de report pour un manque d'installation et le match considéré sera perdu par pénalité.

### DEROGATIONS

**Courriel du Maccabi Paris 12ème du 13/09/24** demandant le renouvellement de dérogation du stade Louis Lumière 1 jusqu'au 31/12/24. (PV du 27/02/24 à la demande de la DJS accordé jusqu'au 15/05/24)

*La commission des terrains n'a pas pu réaliser le renouvellement du classement de cette installation au mois d'août, cette dernière étant occupée par Paris Plage et les JOP 2024.*

*Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission décide de prolonger la dérogation de ce terrain jusqu'au 31/12/2024.*



# DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

## Contacts:



01 88 61 98 41



[secretariat@district75foot.fff.fr](mailto:secretariat@district75foot.fff.fr)

## Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

SUIVEZ-NOUS!



[WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR](http://WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR)